



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale des Arbitres de la F.F.F.

Réunion du : 23 septembre 2021 à 18h00 en téléconférence.

Présidence : Eric BORGHINI

Présents : Patrick LHERMITE (Vice-Président), Pascal PARENT, Pascal GARIBIAN (DTA) et Jacky CERVEAU.

Assistent à la séance : Werner BOUCHENY et Valentin COUDERT.

PV N°3 Saison 2021/2022

1 – Ouverture de la séance

Le Président Éric BORGHINI ouvre la séance.

Il félicite Sofien BENCHABANE pour sa désignation à l'occasion de la finale de la Coupe du Monde de Beach soccer opposant la Russie et le Japon. Cette désignation FIFA rejaillit sur l'arbitrage Français qui confirme ainsi sa présence régulière au niveau international dans tous les tournois de la FIFA et de l'UEFA.

M. Pascal PARENT est désigné secrétaire de séance.

2 - Approbation de procès-verbal

Le Président soumet à l'approbation de la CFA le PV n°2 de la réunion du 25.08.2021 à 18h00. Aucune remarque n'étant formulée, la CFA adopte le PV n°2.

3 – Proposition liste arbitres FIFA 2022

Conformément au règlement intérieur, après avoir interrogé la DTA sur l'évaluation des performances internationales des arbitres, comme des potentiels d'évolution dans les différentes catégories UEFA à court ou moyen termes, la CFA a décidé de proposer au Comité Exécutif de la FFF la liste suivante des arbitres FIFA, sous réserve d'éligibilité aux conditions de réussite aux tests physiques imposés par la FIFA.

Fédération Française de Football				
Commission Fédérale des Arbitres				
Proposition pour la liste des Arbitres Internationaux FIFA 2022				
Arbitres centraux/centrales	Arbitres assistant(e)s	Arbitres VAR	Arbitres Futsal	Arbitres Beach Soccer
TURPIN Clément	DANOS Nicolas	TURPIN Clément	PELISSIER Cédric	BENCHABANE Sofien
BASTIEN Benoît	GRINGORE Cyril	BASTIEN Benoît	CHAIX Victor	DOR Matthieu
LETEXIER François	ZAKRANI Hicham	LETEXIER François	LANG Julien	
FRAPPART Stéphanie	MUGNIER Cyril	BRISARD Jérôme	UZAN Aurélien	
BRISARD Jérôme	RAHMOUNI Mehdi	FRAPPART Stéphanie		
BUQUET Ruddy	PAGES Benjamin	MILLOT Benoît		
MILLOT Benoît	BERTHOMIEU Aurélien	DELAJOD Willy		
DELAJOD Willy	BERCHEBRU Mikaël	PIGNARD Jérémie		
ABED Karim	DROUET Aurélien	BUQUET Ruddy		
PIGNARD Jérémie	FINJEAN Erwan	ABED Karim		
VANDERSTICHEL Maïka	NICOLOSI Manuela	DELERUE Amaury		
BEYER Victoria	COPPOLA Elodie	LEONARD Thomas		
COLLIN Alexandra	SORIANO Camille	WATTELLIER Eric		
	DI BENEDETTO Stéphanie	VANDERSTICHEL Maïka		
	BARTNIK Solenne			
	MAUBACQ Jennifer			

4 – Fins de carrière

La CFA accuse réception des courriers de MM. Sylvain PALHIES et Floris AUBIN, tous les deux arbitres F3, annonçant leur décision de mettre fin à leur carrière d'arbitre à l'issue de la saison. Elle les remercie pour toutes les années passées sur les terrains au service de l'arbitrage français et leur souhaite une excellente dernière saison.

5 – Résultats tests physiques de début de saison

Résultats des tests physiques des F2 et AF2 organisés le 20.07.2021 :

Encadrement :

- Membres de la CFA : Patrick LHERMITE, Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Jean-Michel PRAT
- Entraîneur : Franck DOUDET
- Docteur : Pierrick GUILLEMOT
- Kinés : Jean-Noël ROISNE, Eric TAGAYI
- DTA : Pascal GARIBIAN, Laurent DUHAMEL, Stéphane LANNOY, Stéphane JOCHEM, Jean-Charles CAILLEUX, Christophe CAPELLI, Christian THOISON, Valentin COUDERT, Charles-Etienne ROBERT, Laurent TARDIEU

Les arbitres suivants étaient régulièrement convoqués au passage de ces tests physiques :

Fédéral 2		Assistant Fédéral 2	
ANGOULA	GAEL	BOUDIKIAN	FRANCOIS
BAERT	ARNAUD	BOUTRY	YANNICK
BOLLENGIER	MARC	CORCUFF	BERTRAND
BOUILLE	THIERRY	CRAVO	PAUL
KHERRADJI	ABDELATIF	DOLMADJIAN	MICHEL
LANDRY	REMI	FAVRE	CEDRIC
LEGAT	PIERRE	GARRIGUES	JULIEN
LEPAYSANT	BENJAMIN	GONCALVES DE ARAUJO	FLORIAN
MIGUELGORRY	JEROME	GRIMM	JEAN
PARADIS	GUILLAUME	HAULBERT	JULIEN
PERREAU NIEL	ALEXANDRE	HEBRARD	FREDERIC
PETIT	AURELIEN	JOUANNAUD	BERTRAND
RAINVILLE	NICOLAS	LARHANT	YOHANN
SCHNEIDER	FRANK	LOMBARD	MATTHIEU
THUAL	OLIVIER	LUCZYNSKI	THOMAS
VARELA	BARTOLOMEU	NACIRDINE	YASSINE
VERNICE	MATHIEU	NEVES GOUVEIA	JEAN PAUL
		NICOLOSI	MANUELA
		PANONT	STEPHANE
		PIGNATELLI	STEPHAN
		REYES	LUDOVIC
		RODRIGUES	NICOLAS
		SAINT CRICQ LOMPRES	CYRIL
		ZMYSLONY	LUDOVIC

Les arbitres suivants n'étaient pas présents pour ces tests :

- M. Thierry BOUILLE, Fédéral 2 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- Mme Manuela NICOLOSI, assistante Fédérale 2 désignée sur une compétition internationale. Elle sera convoquée ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.

L'ensemble des autres arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de début de saison.

Résultats des tests physiques des F3 et AF3 organisés le 23.07.2021 :

Encadrement :

- Membres de la CFA : Patrick LHERMITE, Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Jean-Michel PRAT
- Entraîneur : Franck DOUDET
- Docteur : Pierrick GUILLEMOT
- Kinés : Jean-Noël ROISNE, Anthony PECH
- DTA : Pascal GARIBIAN, Laurent DUHAMEL, Stéphane LANNOY, Stéphane JOCHEM, Jean-Charles CAILLEUX, Christophe CAPELLI, Christian THOISON, Valentin COUDERT, Charles-Etienne ROBERT.

Les arbitres suivants étaient régulièrement convoqués au passage de ces tests physiques :

Fédéral 3	
AUBIN	FLORIS
BENCHABANE	FAOUZI
CHAPAPRIA	ROBIN
DELPECH	ROMAIN
DJEDID	ALI
DOS SANTOS	CEDRIC
GENEST	LUDOVIC
LELEU	MICKAEL
MOKHTARI	MEHDI
PALHIES	SYLVAIN
ROSIER	EDDY
SOUIFI	AZZEDINE
TALEB	AHMED
TOULLIOU	WILLIAM
USTARITZ	ANTHONY
VALNET	ANTOINE
ZOLATA	SAMIR

Assistant Fédéral 3	
BLANCHAIS	JULIEN
BONNETIN	MATTHIEU
CHATEAU	KEVIN
COPPOLA	ELODIE
DAOUDI	ILEAS
DURAND	NICOLAS
EL HAMZAOU	YOUSSEF
GAILLARD	REGIS
GALIBERT	ROMAIN
GUIDOU	QUENTIN
HENNINOT	NICOLAS
KORBAS	GAETAN
LEMAIRE	SEBASTIEN
MARMION	FLORENT
NOUCHET	MAXENCE
PHILIPPE	TUGDUAL
POUPEAU	PASCAL
RICHE	JORDAN
ROZAND	VIANNEY
SORIANO	CAMILLE
SPADAFORA	CHRISTOPHER
STUDER	OLIVIER
THENARD	YANN
VALLETEAU	GREGOIRE
YAZAR	ERGUN

Les arbitres suivantes n'étaient pas présentes pour ces tests :

- M. Nicolas HENNINOT, Assistant Fédéral 3 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.

- M. Tugdual PHILIPPE, Assistant Fédéral 3 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Pascal POUPEAU, Assistant Fédéral 3 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Jordan RICHE, Assistant Fédéral 3 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.

Situation de M. Floris AUBIN, Fédéral 3 :

Considérant que selon les dispositions de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA, la DTA organise, en début de saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présenté aux tests ne sera pas désigné sauf motif reconnu valable par la CFA,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2021-2022 pour les arbitres de la catégorie Fédéral 3 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 (Capacité de vitesse en sprints) et du Test 3 (Yoyo-fractionné),

Considérant que M. Floris AUBIN, Fédéral 3, s'est présenté aux tests physiques organisés par la DTA le 23.07.2021 et qu'il a échoué à l'épreuve du Test 3 (Yoyo-fractionné),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée avant le 15 novembre de la saison en cours sous peine d'être affecté en catégorie directement inférieure, même en cas d'absence motivée,

Par ces motifs,

M. Floris AUBIN, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoqué à la prochaine session de rattrapage organisée par la DTA et ne sera pas désigné dans l'intervalle.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Situation de M. Sylvain PALHIES, Fédéral 3 :

Considérant que selon les dispositions de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA, la DTA organise, en début de saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présenté aux tests ne sera pas désigné sauf motif reconnu valable par la CFA,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2021-2022 pour les arbitres de la catégorie Fédéral 3 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 (Capacité de vitesse en sprints) et du Test 3 (Yoyo-fractionné),

Considérant que M. Sylvain PALHIES, Fédéral 3, s'est présenté aux tests physiques organisés par la DTA le 23.07.2021 et qu'il a échoué à l'épreuve du Test 3 (Yoyo-fractionné),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée avant le 15 novembre de la saison en cours sous peine d'être affecté en catégorie directement inférieure, même en cas d'absence motivée,

Par ces motifs,

M. Sylvain PALHIES, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoqué à la prochaine session de rattrapage organisée par la DTA et ne sera pas désigné dans l'intervalle.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

L'ensemble des autres arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de début de saison.

Résultats des tests physiques des F1 Elite, AF1 Elite et AF1 organisés le 27.07.2021 :

Encadrement :

- Membre de la CFA : Eric BORGHINI, Patrick LHERMITE, Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Jean-Michel PRAT
- Entraîneur : Franck DOUDET
- Docteur : Pierrick GUILLEMOT
- Kinés : Jean-Noël ROISNE, Eric TAGAYI
- DTA : Pascal GARIBIAN, Laurent DUHAMEL, Stéphane LANNOY, Stéphane JOCHEM, Jean-Charles CAILLEUX, Christophe CAPELLI, Christian THOISON, Valentin COUDERT, Charles-Etienne ROBERT, Pierre COULMY, Laurent TARDIEU

Les arbitres suivants étaient régulièrement convoqués au passage de ces tests physiques :

Fédéral 1 Elite	
ABED	KARIM
BASTIEN	BENOIT
BATTA	FLORENT
BEN EL HADJ	HAKIM
BRISARD	JEROME
BUQUET	RUDDY
DECHEPY	BASTIEN
DELAJOD	WILLY
DELERUE	AMAURY
FRAPPART	STEPHANIE
GAILLOUSTE	PIERRE
GAUTIER	ANTONY
HAMEL	JOHAN
LEONARD	THOMAS
LESAGE	MIKAEL
LETEXIER	FRANCOIS
LISSORGUE	ROMAIN
MILLOT	BENOIT
PIGNARD	JEREMIE
STINAT	JEREMY
TURPIN	CLEMENT
WATELLIER	ERIC

Assistant Fédéral 1 Elite	
AUBE	JULIEN
BERCHEBRU	MIKAEL
BERTHOMIEU	AURELIEN
DANOS	NICOLAS
DROUET	AURELIEN
FINJEAN	ERWAN
GRINGORE	CYRIL
MUGNIER	CYRIL
PAGES	BENJAMIN
PASQUALOTTI	GWENAEL
RAHMOUNI	MEHDI
ZAKRANI	HICHAM

Assistant Fédéral 1	
AUGER	ALEXIS
BENKEMOUCHE	MOHAMED
CONIGLIO	LAURENT
COURBET	BASTIEN
DANIZAN	ERIC
DEBART	GUILLAUME
EVARD	VALENTIN
GROSBOST	MATHIEU
HAQUETTE	FREDERIC
JEANNE	PHILIPPE
LANG	GILLES
LUZI	STEPHAN
MOUYSET	CHRISTOPHE
OCAK	HUSEYIN
PACELLI	JULIEN
PARINET LE TELLIER	BRICE
TORREGROSSA	STEVEN
VIALA	ALEXANDRE
ZITOUNI	DJEMEL

Les arbitres suivantes n'étaient pas présentes pour ces tests :

- M. Karim ABED, Fédéral 1 Elite, en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Ruddy BUQUET, Fédéral 1 Elite, en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- Mme Stéphanie FRAPPART, Fédéral 1 Elite, désignée sur une compétition internationale. Elle sera convoquée ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Benoît MILLOT, Fédéral 1 Elite, désigné sur une compétition internationale. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Clément TURPIN, Fédéral 1 Elite, de retour d'une compétition internationale. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Nicolas DANOS, Assistant Fédéral 1 Elite, de retour d'une compétition internationale. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Cyril GRINGORE, Assistant Fédéral 1 Elite, de retour d'une compétition internationale. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Julien PACELLI, Assistant Fédéral 1 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.

Situation de M. Eric DANIZAN, Assistant Fédéral 1 :

Considérant que selon les dispositions de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA, la DTA organise, en début de saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présenté aux tests ne sera pas désigné sauf motif reconnu valable par la CFA,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2021-2022 pour les arbitres de la catégorie Assistant Fédéral 1 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 CODA (capacité à sprinter et changer de direction), du Test 2 (Capacité de vitesse en sprints) et du Test 4 ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres assistants),

Considérant que M. Eric DANIZAN, Assistant Fédéral 1, s'est présenté aux tests physiques organisés par la DTA le 27.07.2021 et qu'il a échoué à l'épreuve du Test 1 CODA (capacité à sprinter et changer de direction),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée avant le 15 novembre de la saison en cours sous peine d'être affecté en catégorie directement inférieure, même en cas d'absence motivée,

Par ces motifs,

M. Eric DANIZAN, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoqué à la prochaine session de rattrapage organisée par la DTA et ne sera pas désigné dans l'intervalle.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

L'ensemble des autres arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de début de saison.

Résultats des tests physiques des F4 organisés le 30.07.2021 :

Encadrement :

- Membre de la CFA : Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Jean-Michel PRAT
- Entraîneur : Franck DOUDET
- Kinés : Jean-Noël ROISNE, Anthony PECH
- DTA : Pascal GARIBIAN, Stéphane LANNOY, Pierre COULMY et Laurent TARDIEU

Les arbitres suivants étaient régulièrement convoqués au passage de ces tests physiques :

Fédéral 4	
AKBAR	MOHAMED AWAISSSE
APRUZZESE	MAXIME
BARBIN	KEVIN
BARENTON	EDGAR
BEULET	LEO
BOUKEROUI	LYES
BOUSQUET	GUILLAUME
BROTONS	NICOLAS
CHAMEL	SOULAIMANE
CHANCIOUX	ALDRIC
DELL ANGELA	CYRIL
DENEUVE	GAETAN
EL BEDOUI	LAKHDAR
FLAMENT	YANN
GAGNANT	YOHAN
GARO	PAUL
GAZAGNES	YANN
GAZON	FELICIEN
GIORGETTI	VALENTIN
HENRY	GABRIEL
JANIN	GUILLAUME
KANI	TAWBANE
KUBLER	GEOFFREY
LERAY	BASTIEN
LHENORET	LOIC
LLEWELLYN	STEVEN
LOMI	JORDANE
LUCAS	PHILIPPE
LUNGERI	LOUIS
MARTIN	GAETAN
MERCIER	ALEXANDRE
MICHOUT	MARC
MOUTON	LOIC
MOUYSSET	CEDRIC
OUGIER	VALENTIN
PERPINAN	ROMAIN
POTIER	RENAUD
RETAIL	PIERRE
REYNET	JULIEN
ROFFET	BRENDAN
ROSSINI	DAMIEN
ROUQUETTE	JULIEN
SALZE	JACQUES
SAUNIER	AURELIEN
SCHMITT	JULIEN
VISBECQ	CLEMENT
ZAMO	ROMAIN

Les arbitres suivantes n'étaient pas présentes pour ces tests :

- M. Mohamed Awaisse AKBAR, Fédéral 4, en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Lyes BOUKEROUI, Fédéral 4, en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Alexandre MERCIER, Fédéral 4, en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Jacques SALZE, Fédéral 4, en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.

L'ensemble des autres arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de début de saison.

Résultats des tests physiques de rattrapage des F1 Elite, AF1 Elite, AF3 organisés le 20.08.2021:

Encadrement :

- Membre de la CFA : Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Franck DOUDET
- DTA : Stéphane LANNOY, Pierre COULMY, Laurent TARDIEU.

Les arbitres suivants étaient régulièrement convoqués au passage de ces tests physiques :

- M. BUQUET Ruddy, F1 Elite
- M. MILLOT Benoit F1 Elite
- M. TURPIN Clément, F1 Elite
- M. DANOS Nicolas, AF1 Elite
- M. GRINGORE Cyril, AF1 Elite
- M. POUPEAU Pascal, AF3
- M. RICHE Jordan, AF3

L'ensemble des arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de début de saison.

Résultats des tests physiques des catégories FFE1, FFE2 et AFFE organisés le 20.08.2021 :

Encadrement :

- Membre de la CFA : Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Franck DOUDET
- Préparatrice Physique : Peggy SEURAT
- Kinés : Agathe CALMELET
- DTA : Romuald BOURGOIS, Stéphane JOCHEM, Christophe CAPELLI, Christian THOISON, Pierre COULMY, Laurent TARDIEU

Les arbitres suivantes étaient régulièrement convoquées au passage de ces tests physiques :

Fédérale Féminine 1 Elite	
BEYER	VICTORIA
COLLIN	ALEXANDRA
ELBOUR	SAVINA
LAUR	CHARLENE
ROCHEBILIERE	EMELINE
VANDERSTICHEL	MAIKA

Fédérale Féminine 2	
BENMAHAMMED	SIHAM
COSTE	LISA
EFE	AURELIE
FRONT	MATHILDE
GERBEL	AUDREY
GONCALVES	CLEMENCE
JEANNOT	CELINE
KHETTOU	NAIMA
PERSICETTI	MANON
PHILION	SYLVIA
REHEL	ANAELLE

Fédérale Féminine 1	
CATANIA	JUSTINE
FOURNIER	ROMY
GUILLOT	GABRIELLE

Assistante Fédérale Féminine Elite	
BRASSART	CLOTHILDE
DI BENEDETTO	STEPHANIE
DUBREIL	CLEMENTINE
JOURDAIN	BERENGERE
MAUBACQ	JENNIFER
ZAOUAK	NABILA

Assistante Fédérale Féminine	
BARTNIK	SOLENE
BOUDINA	SIHAM
DAAS	CAMILLE
LAURANT	MELINE
LE CHEVERT	VIOLETTE
LOCUTURA	AMIRA
PANSART	MARA
ROSSIGNOL	MELISSA
TODESCHINI	VALERIE

Les arbitres suivantes n'étaient pas présentes pour ces tests :

- Mme Justine CATANIA, Fédérale Féminine 1, en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Elle sera convoquée ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- Mme Romy FOURNIER, Fédérale Féminine 1, en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Elle sera convoquée ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.

Situation de Mme Lisa COSTE, Fédérale Féminine 2 :

Considérant que selon les dispositions de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA, la DTA organise, en début de saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présentée aux tests ne sera pas désignée sauf motif reconnu valable par la CFA,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2021-2022 pour les arbitres de la catégorie Fédérale Féminine 2 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 (Capacité de vitesse en sprints) et du Test 4 TAISA (temps de référence pour arbitre central),

Considérant que Mme Lisa COSTE, Fédérale Féminine 2, s'est présentée aux tests physiques organisés par la DTA le 20.08.2021 et qu'elle a échoué à l'épreuve Test 1 (Capacité de vitesse en sprints),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée avant le 15 novembre de la saison en cours sous peine d'être affectée en catégorie directement inférieure, même en cas d'absence motivée,

Par ces motifs,

Mme Lisa COSTE, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoquée à la prochaine session de rattrapage organisée par la DTA et ne sera pas désignée dans l'intervalle.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Situation de Mme Amira LOCUTURA, Assistante Fédérale Féminine :

Considérant que selon les dispositions de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA, la DTA organise, en début de saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présentée aux tests ne sera pas désignée sauf motif reconnu valable par la CFA,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2021-2022 pour les arbitres de la catégorie Assistante Fédérale Féminine sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 CODA (capacité à sprinter et changer de direction), du Test 2 (Capacité de vitesse en sprints) et du Test 4 ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres assistants),

Considérant que Mme Amira LOCUTURA, Assistante Fédérale Féminine, s'est présentée aux tests physiques organisés par la DTA le 20.08.2021 et qu'elle a échoué à l'épreuve Test 1 CODA (capacité à sprinter et changer de direction),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée avant le 15 novembre de la saison en cours sous peine d'être affectée en catégorie directement inférieure, même en cas d'absence motivée,

Par ces motifs,

Mme Amira LOCUTURA, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoquée à la prochaine session de rattrapage organisée par la DTA et ne sera pas désignée dans l'intervalle.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

L'ensemble des autres arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de début de saison.

Résultats des tests physiques des FFU1, FFU2, organisés le 03.09.2021 :

Encadrement :

- Membre de la CFA : Patrick LHERMITE et Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Jean-Michel PRAT
- Préparatrice Physique : Franck DOUDET
- Kinés : Jean-Noël ROISNE
- DTA : Romuald BOURGOIS, Pierre COULMY, Laurent TARDIEU

Les arbitres suivants étaient régulièrement convoqués au passage de ces tests physiques :

Fédéral Futsal 1	
AMEJAL	KARIM
BOUREZ	PIERRE
CHAIX	VICTOR
DANIELE	TRISTAN
DAVID	THOMAS
FELTESSE	JORDAN
FERNANDES	JOEL
LANG	JULIEN
MAATAOUI	EL HOUCINE
MESSAOUDI	MAEL
PELISSIER	CEDRIC
PRESSE	JONATHAN
UZAN	AURELIEN

Fédéral Futsal 2	
ABBAD EL ANDALOUSSI	MAROUANE
ABDALLAH	HACHIM
AIT HAMMOU	TOUFIK
AYADI	NIZAR
BELMOKHTARI	YAHIA
CHANDELIER	BENOIT
CRUMOIS	ADRIEN
DARRAZ	FADIL
DEIDDA	JEREMY
DIANI	ALA EDDINE
EL HAMIDI	YOUSSEF
EL KHATTARI	ABDELHAI
HALLOU	MOSTAPHA
LE TENNIER	SAMUEL
MORAR	CRISTIAN
SORBET	BENJAMIN
VASSE	DAMIEN

L'ensemble des arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de début de saison.

Résultats des tests physiques de rattrapage organisés le 16.09.2021:

Encadrement :

- Membre de la CFA : Jacky CERVEAU
- Directeur des tests : Jean-Michel PRAT
- Kiné : Jean-Noël ROISNE
- DTA : Stéphane JOCHEM, Christian THOISON et Laurent TARDIEU.

Les arbitres suivants étaient régulièrement convoqués au passage de ces tests physiques :

- M. BOUILLE Thierry, F2,
- M. AUBIN Floris, F3,
- M. PALHIES Floris, F3,
- M. AKBAR Mohamed, F4,
- M. BOUKEROUI Lyes, F4,
- M. MERCIER Alexandre, F4,
- M. SALZE Jacques, F4,
- Mme CATANIA Justine, FFE1,
- M. PACELLI Julien, AF1,
- M. DANIZAN Eric, AF1,
- Mme NICOLOSI Manuela, AF2,
- M. HENNINOT Nicolas, AF3,
- M. PHILIPPE Tugdual, AF3.

Les arbitres suivantes n'étaient pas présentes pour ces tests :

- M. Thierry BOUILLE, Fédéral 2 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Sylvain PALHIES, Fédéral 3 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison et, ayant déjà été convoqué à deux sessions, devra absolument se présenter et réussir les tests physiques à cette occasion, sous peine d'être affecté immédiatement en catégorie inférieure, en application de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA.
- Mme Justine CATANIA, Fédérale Féminine 1 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Elle sera convoquée ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Julien PACELLI, Assistant Fédéral 1 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison.
- M. Eric DANIZAN, Assistant Fédéral 1 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison et, ayant déjà été convoqué à deux sessions, devra absolument se présenter et réussir les tests physiques à cette occasion, sous peine d'être affecté immédiatement en catégorie inférieure, en application de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA.

- M. Tugdual PHILIPPE, Assistant Fédéral 3 en situation d'arrêt de travail régulièrement remis à la DTA, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la CFA. Il sera convoqué ultérieurement pour le passage des tests physiques obligatoires de début de saison et, ayant déjà été convoqué à deux sessions, devra absolument se présenter et réussir les tests physiques à cette occasion, sous peine d'être remis à disposition de sa Ligue régionale, en application de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA.

Situation de M. Nicolas HENNINOT, Assistant Fédéral 3 :

Considérant que selon les dispositions de l'article II. 1. A de l'Annexe 2 du Règlement Intérieur de la CFA, la DTA organise, en début de saison, une session de tests physiques, et que, tout arbitre n'ayant pas réussi ou ne s'étant pas présenté aux tests ne sera pas désigné sauf motif reconnu valable par la CFA,

Considérant que les tests physiques de début de saison 2021-2022 pour les arbitres de la catégorie Assistant Fédéral 3 sont composés du cumul des épreuves dites du Test 1 CODA (capacité à sprinter et changer de direction), du Test 2 (Capacité de vitesse en sprints) et du Test 4 ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres assistants),

Considérant que M. Nicolas HENNINOT, Assistant Fédéral 3, s'est présenté aux tests physiques organisés par la DTA le 16.09.2021 et qu'il a échoué à l'épreuve du Test 4 ARIET (Test de fractionné pour l'endurance des arbitres assistants),

Considérant qu'en cas d'échec ou d'absence aux tests, l'arbitre doit obligatoirement réussir lesdits tests physiques lors d'une session de rattrapage programmée avant le 15 novembre de la saison en cours sous peine d'être affecté en catégorie directement inférieure, même en cas d'absence motivée,

Considérant donc que M. Nicolas HENNINOT, déjà convoqué à deux sessions de tests physiques, doit obligatoirement être présent et valider les tests physiques lors de la prochaine session à laquelle il sera convoqué, sous peine d'être remis à disposition de sa Ligue régionale,

Par ces motifs,

M. Nicolas HENNINOT, en situation de premier échec aux tests physiques de début de saison, sera convoqué à la prochaine session de rattrapage organisée par la DTA et ne sera pas désigné dans l'intervalle.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

L'ensemble des arbitres régulièrement convoqués a passé avec réussite les tests physiques obligatoires de début de saison.

Aucune autre question n'étant abordée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19H30.

La prochaine réunion est fixée à une date ultérieure.

Le Président de séance

Eric BORGHINI



Le secrétaire de séance

Pascal PARENT

